

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-deux, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY.

POUVOIRS : Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS VALENCE ROMANS AGGLO.

Madame le Maire rappelle que dans l'intérêt d'une bonne gestion d'organisation des services et de rationalisation des moyens entre la Commune et l'Agglomération, il a été décidé de mutualiser un certain nombre de services et missions.

Tel est le cas, depuis le 1^{er} janvier 2016, dans le domaine de l'entretien des bâtiments et équipements de la communauté d'agglomération sur le territoire de la ville de Portes-lès-Valence, soit, la médiathèque, la crèche « La Pitchouline » et l'aire d'accueil des gens du voyage.

A compter du 1^{er} janvier 2023, une nouvelle proposition d'organisation, limite les missions prises en charge par la commune pour ces bâtiments aux seules opérations d'urgence (Astreinte).

Le conseil municipal, par 33 voix pour, décide :

- d'approuver la nouvelle convention qui définit les conditions d'intervention des services communaux sur les structures intercommunales et les modalités financières de remboursement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention

Liste des votes affichée le

Le Maire,

